

**Contrat de droit d'images et/ou de propriété qui sont passés, lors de la
réalisation d'un reportage photos entre un, photographe,
Et un modèle amateur majeur**

Entre les soussignés...

Ci-après dénommés “ le photographe amateur PASCAL GARD”

Nom : *MOUNEYRAT Pascal*

Demeurant : *224, chemin de Terre Rouge – 30250 LECQUES*

Tél : *0628377757* email : *contact@pascal-gard.com*

Et Ci-après dénommé “ le modèle ” :

Nom :

Demeurant :

Tél : Email :

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Les présentes dispositions ont pour objet de définir les modalités et conditions générales pour l'autorisation et l'utilisation de prises de vues mettant en scène le modèle.

Article 2 : Le présent contrat ne constitue en aucun cas un contrat de travail entre l'organisme, le Photographe et le modèle.

Article 3 : Le modèle déclare être majeur et poser librement pour des photos, suivant le style qu'il souhaite. Le modèle reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

Article 4 : Le modèle autorise le photographe à réaliser des prises de vues le mettant en scène. Le modèle cède par le présent contrat au photographe les droits qu'il détient sur son image pour la séance ou les séances photos.

Article 5 : Pour les photos de nu, le modèle autorise l'utilisation de son image à des fins artistiques sur les différents sites et supports du photographe, sans porter atteinte à sa réputation par des photos dégradante ou pornographique.

Article 6 : Le modèle autorise l'utilisation de son image par le photographe à des fins de communication et de promotion de l'organisme et du photographe ci-dessus désignés. Ces images pourront être communiquées par tout moyen technique en partie ou en totalité sur tous supports présents ou à venir (papier, numérique, bois, plastique...) et intégrées à tout autre Matériel (photographies, dessins, illustrations, peintures, vidéo...) concernant toutes publications à l'exception de celles qui porteraient atteinte à la réputation, à l'image du modèle, de l'organisme ou du photographe. Il en est de même pour les légendes et commentaires accompagnant les images. Ces images ne pourront pas être cédées ou vendues à des tiers.

Le photographe peut fournir les photos de son choix de la séance, au modèle pour son utilisation personnelle, dans la mesure où cela ne porte pas préjudice au projet en cours (livre, dvd, etc.), et que le copyright soit respecté, ainsi que l'utilisation prévue ne soit pas à des fins commerciale.

Article 7 : Le modèle confirme que, quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion aucune rémunération ou indemnisation ne pourra être demandée et cela de manière définitive. Le modèle reconnaît être entièrement rempli de ses droits. Cependant dans le cas d'un support créé pour la vente (livre, dvd, ou autre,...) le photographe ci-dessus désigné, s'engage à offrir, un exemplaire au modèle du dit support, ainsi qu'une participation aux bénéfices, en cadeau, dont le pourcentage sera à sa discrétion (et calculé proportionnellement à la participation du modèle au projet).

Article 8 : Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, pour une durée renouvelable tacitement et annualisé civilement. Toutefois, si le modèle décidait d'annuler cette autorisation, il pourrait le faire par lettre recommandée avec accusé de réception sachant que la diffusion de tous documents déjà imprimés ou en cours d'impression ne pourra être arrêtée.

Article 9 : Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents au choix de l'organisme ou du photographe ci-dessus désigné.

Fait en deux exemplaires originaux :

« Lieu, Date et Signature du photographe et du modèle, initiales en bas de chaque pages »

À _____, le ____ / ____ / ____

Signature du Model

Signature du Photographe